

L'Abattoir, Chalon-sur-Saône  
Atelier 231, Sotteville-lès-Rouen  
Ateliers Frappaz, Villeurbanne  
Le Boulon, Vieux-Condé  
Le Citron Jaune, Port-Saint-Louis-du-Rhône  
Le Fourneau, Brest  
Lieux publics, Marseille

**Réseau des 13  
centres nationaux  
des arts de la rue**

Le Moulin Fondu, Noisy-le-sec  
La Papeterie, Angers  
Le Parapluie, Aurillac  
Pronomade(s) en Haute-Garonne  
Quelques p'Arts..., Boulieu-lès-Annonay  
Les Usines Boinot, Niort

## COMMUNIQUÉ

**À monsieur le Président de la république François Hollande,  
à madame la ministre de la culture et de la communication, Fleur Pellerin  
aux élus de la république, aux journalistes et au public**

Paris, le 23 mai 2015

Les 13 Centres Nationaux des Arts de la Rue placent la création artistique et l'accompagnement des nouvelles formes et écritures des arts de la rue au cœur de leurs missions et avec eux la défense des libertés d'expression.

C'est pourquoi nous nous rallions au communiqué édité par la fédération nationale des arts de la rue et souhaitons que vous en preniez bonne note.

Nous enjoignons les membres de l'actuel gouvernement à se positionner dès à présent sur leurs engagements envers l'expression libre dans les espaces publics. Nous exigeons une déclaration sans condition sur la liberté et la responsabilité des acteurs artistiques à s'exprimer dans les espaces publics sans confusion avec ce soit disant trouble à l'ordre public invoqué par les autorités préfectorales, en l'occurrence ici pour l'affaire des « Souffleurs » mais très souvent, aussi, ailleurs .

Il nous semble incroyable qu'après les tragédies répétées en direction des artistes et de leurs œuvres durant les derniers mois et bien avant dans le monde, notre pays en soit à interdire à ses artistes de s'exprimer.

Notre profession du spectacle vivant, et particulièrement les arts de la rue, entame sa saison estivale et nous nous inquiétons particulièrement du bon déroulement de l'ensemble des manifestations, festivals et autres rendez-vous culturels qui enrichissent nos espaces publics.

Si notre Etat n'est plus capable de garantir que l'art est une noble solution pour la liberté, l'émancipation, l'apaisement et la vie en communauté, alors nous sommes une société perdue.

Nous nous refusons à le croire, c'est pourquoi nous en appelons à une mobilisation générale de l'art à tout moment et en tous lieux, notre métier *pacifique*

Pour le réseau des treize centres nationaux des arts de la rue, la cellule de coordination,

Anne Le Goff  
Patrice Papelard  
Jean-Marie Songy

## **Communiqué : La liberté d'expression sacrifiée sur l'autel de la sécurité**

**La Préfecture de Police de Paris vient d'interdire le spectacle « Les Regardeurs » de la compagnie *Les Souffleurs commandos poétiques* qui devait se tenir dans l'espace public du 20 au 24 mai à Paris à l'invitation d'Art'R.**

La Fédération Nationale des arts de la rue condamne une attaque inadmissible contre la liberté d'expression et de création dans l'espace public. Le motif invoqué de « trouble à l'ordre public » pour annuler « Les Regardeurs », des interventions artistiques au sommet des immeubles interrogeant poétiquement l'état de la ville, est révélateur d'un contexte sécuritaire exacerbé depuis les attentats du 7 janvier dernier.

Le renforcement du Plan Vigipirate provoque ainsi la frilosité des pouvoirs publics sur l'ensemble du territoire et nuit à la liberté de création des artistes. Nos spectacles ont pour vocation de mettre en débat le vivre-ensemble et ne sont en aucun cas porteurs de troubles à l'ordre public. De telles interdictions sont mortifères pour notre société et vont à l'encontre de ce que nous défendons : la liberté d'expression, de pensée, de création et de circulation dans l'espace public dans le respect des droits culturels et de la dignité humaine de chaque individu.

Nous souhaitons alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur l'importance de la place de l'art dans la cité : l'art et la culture nous unissent et sont une dimension fondamentale d'un meilleur vivre-ensemble qui tissent au quotidien les liens qui font une démocratie. La peur sécuritaire du débordement et l'exacerbation du principe de précaution ne doit pas guider les politiques publiques. La liberté d'expression artistique a une valeur publique universelle et doit être un repère déterminant de la République.

**La Fédération Nationale des arts de la rue apporte tout son soutien à la compagnie *Les Souffleurs commandos poétiques* et l'équipe d'Art'R pour le préjudice qu'ils ont subi et salue la « veille étymologique » qu'ils ont décidé de maintenir au pied des tours interdites.**

**Fédération Nationale des arts de la rue**

